

MESURES DE BRUIT



Commune de **CHAUFFOUR LES ETRECHY**

Contexte

Suite à la mise en place en 2012 d'un nouveau couloir aérien concernant les arrivées des avions en provenance du Sud-Est à destination de l'aéroport de Paris – Orly en configuration de vent d'est, de nombreux habitants se sont plaints régulièrement des nuisances sonores qu'ils subissaient auprès de Madame Claire-Lise CAMPION, sénatrice de l'Essonne, et de Monsieur Fabien PIGEON, maire de CHAUFFOUR LES ETRECHY.

L'ACNUSA a donc été sollicitée pour réaliser une campagne de mesure de bruit et, parallèlement, effectuer un suivi des trajectoires pendant cette même période.

Lors d'une réunion ACNUSA / mairie de CHAUFFOUR LES ETRECHY organisée le 13 octobre 2014, il a été convenu que les mesures de bruit seraient réalisées derrière la mairie.

Objectifs de l'étude

L'étude vise quatre objectifs principaux :

1. Analyser les effets induits par le relèvement de l'altitude d'interception de l'ILS en terme de nombre de survols de la commune.
2. Déterminer les altitudes de survols de la commune.
3. Mesurer les niveaux sonores correspondants.
4. Disposer de données fiables de mesurage acoustique permettant d'objectiver la situation.

Implantation du point de mesure

L'emplacement du point de mesure a été déterminé d'un commun accord sur un terrain situé derrière la mairie.

Périodes de mesurage

Les mesures ont été réalisées du 25 mars au 21 mai 2015. Considérant la situation de la commune par rapport à l'aéroport, seuls les jours en configuration de vent d'est et ne présentant pas d'importants changements de configuration en cours de journée ont été retenus.

En définitive, 15 journées ont été analysées.

Conditions météorologiques

Conformément à la norme NF S31-190 « caractérisation des bruits d'aéronefs perçus dans l'environnement », les conditions de mesurage suivantes ont été respectées :

- Pas de présence de pluie marquée ;
- Une vitesse de vent au voisinage du microphone inférieure à 6 m/s (22 km/h) en vitesse moyenne de court terme (30 s) ;
- Des conditions de température et d'humidité compatibles avec les recommandations de la norme NF EN 61672.

Le choix de l'emplacement de mesurage situé à l'abri du vent a permis de se conformer aux règles spécifiées ci-dessus.

Journées analysées

L'analyse complémentaires des 15 journées initialement retenues montre que :

- -3 journées ne sont pas exploitables car non significatives (8, 9, 17 avril)
- -3 journées sont écartées car le vent a dépassé 6m/s sur certaines périodes (18,19, 22 avril).

Les annexes présentent à titre indicatif les résultats des mesures acoustiques de ces journées, mais sont exclues de l'analyse finale. L'analyse altimétrique conserve ces journées. Les éléments recueillis constituent une base d'analyse suffisante.

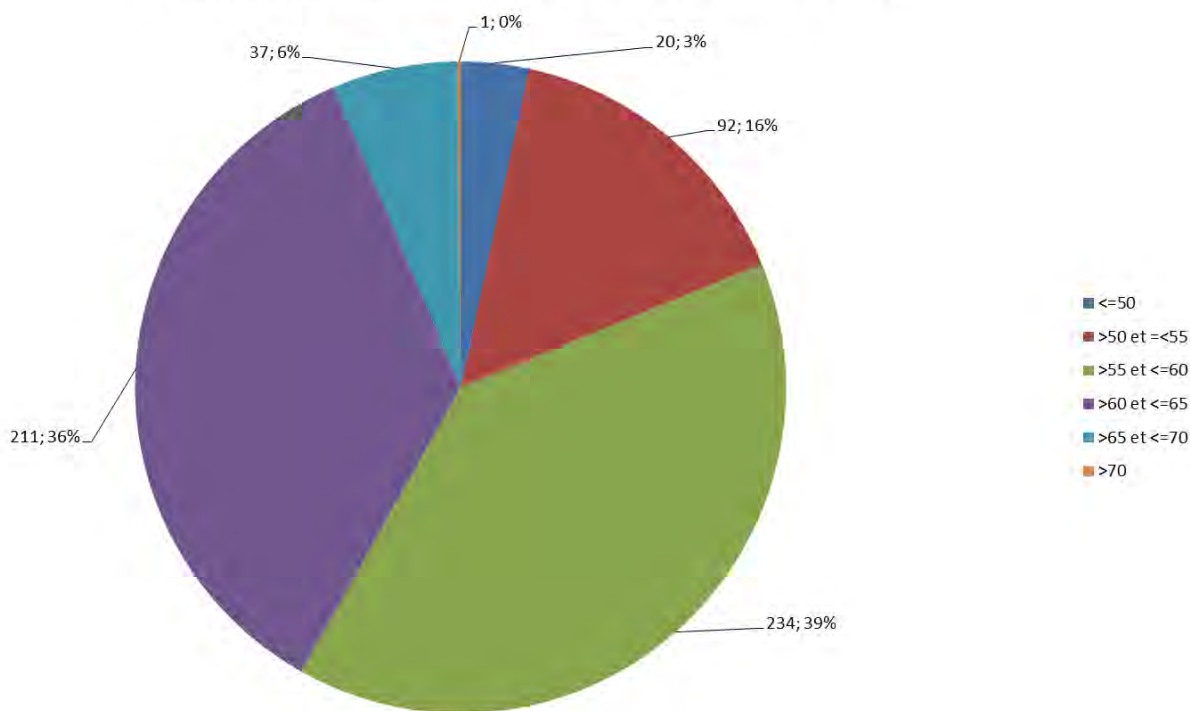
Analyse

Les graphes qui suivent montrent :

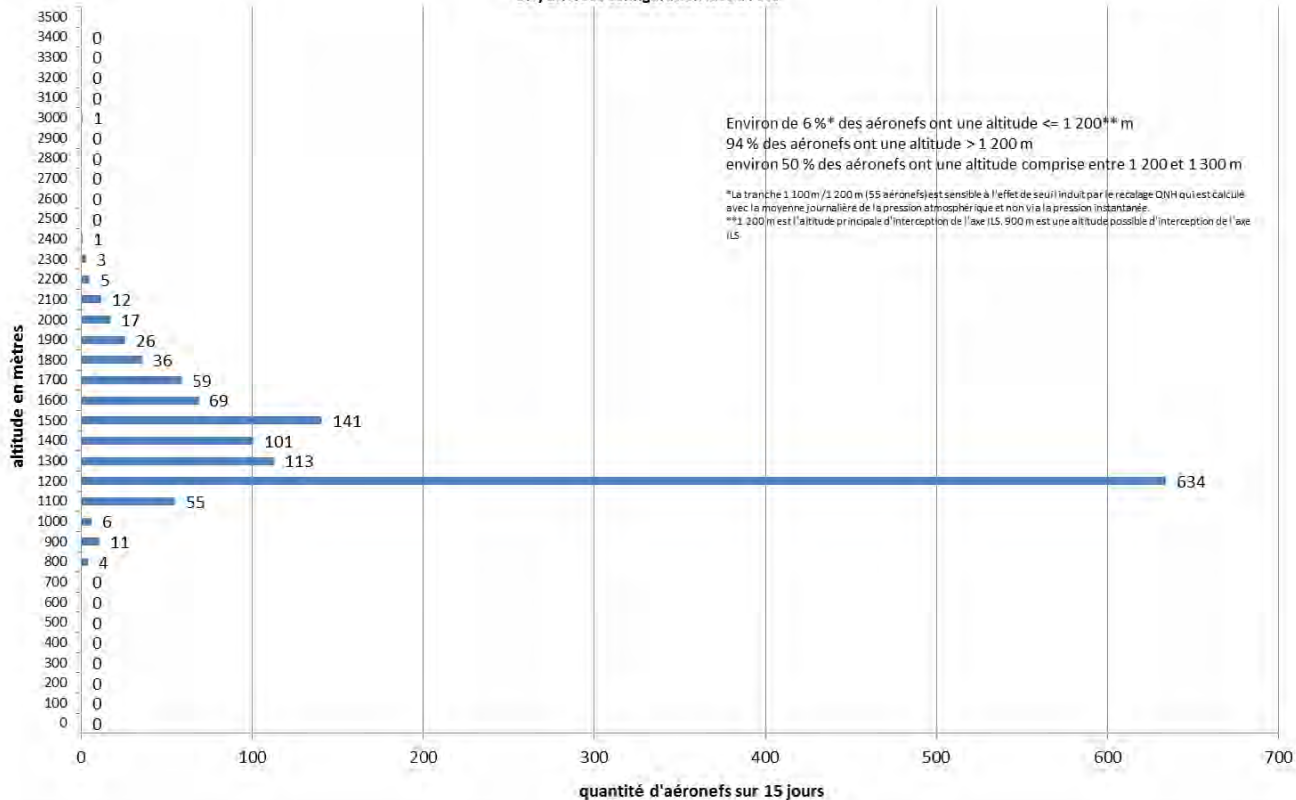
1. La répartition des niveaux sonores mesurés (LAeq 1s max) pour les arrivées à destination de Paris – Orly en configuration face à l'est sur la commune de CHAUFFOUR LES ETRECHY ;
2. L'altitude des survols de CHAUFFOUR LES ETRECHY par les arrivées à destination de Paris – Orly en configuration face à l'est ;

Répartition des niveaux sonores mesurés (LAeq 1 s max) pour les arrivées à destination de Paris - Orly sur la commune de Chauffour les Etréchy.

9 jours d'analyse de configuration face à l'est soit un total de 595 avions mesurés.



Répartition altimétrique des aéronefs par pas de 100 m autour de la station de mesure (rayon de 3 km) recalée par la pression atmosphérique moyenne de la journée (station Paris - Charles-de-Gaulle). Orly arrivées configuration face à l'est



Conclusions

Atterrissages ORLY :

Acoustique :

- Près de 65 arrivées quotidiennes à destination de Paris – Orly ont été mesurées au-dessus de CHAUFFOUR LES ETRECHY, dont :
- 6 % soit une moyenne théorique de 4 avions par jour, avec un niveau de bruit instantané maximum supérieur à 65 dB(A), seuil au-delà duquel une gêne est généralement admise ;
- 42 % soit environ 28 avions par jour, avec un niveau de bruit instantané maximum supérieur à 60 dB(A) ;
- 55 % soit 36 avions par jour, avec un niveau de bruit instantané maximum compris entre 50 dB(A) et 60 dB(A) ;
- 3 % soit 2 avions par jour, avec un niveau de bruit instantané maximum inférieur ou égal à 50 dB(A).

Trajectographie :

- Près de 90 arrivées quotidiennes à destination de Paris – Orly ont survolé la commune de CHAUFFOUR LES ETRECHY, dont :
- 6 % soit 5 par jour, ont une altitude inférieure ou égale à 1 200 m ;
- 94 % soit 81 avions par jour, ont une altitude supérieure à 1 200 m.

- 29 % soit environ 25 avions par jour, ont une altitude supérieure ou égale à 1 500 m ;
- 3 % soit moins de 3 avions par jour, ont une altitude supérieure ou égale à 2 000 m.